



La promesse des pensions Et les dangers des discours alarmistes

2013/40

28 | 10 | 2013



COMMUNAUTÉ

PROSPÉRITÉ

PROTECTION



Jean Hindriks

Senior Fellow

Les discours alarmistes sur les pensions sont fréquents. Le dernier en date est celui du cabinet de consultance Roland Berger annonçant un coût du vieillissement de plus de 304 milliards d'euros et l'épuisement des réserves du fonds du vieillissement pour 2018. Ce qui amène la presse, friande de sensations fortes, à conclure « il n'y aura plus d'argent pour payer les pensions en 2018 ». Ces chiffres ont suscité beaucoup de réactions, et ce n'est pas mon propos de les discuter. Par contre ces chiffres font peur à la population qui se demande si elle aura encore une pension à l'avenir, et pour quel montant. Même si la situation est incontestablement alarmante en matière de pension, on peut se demander à qui profite ce discours alarmiste. Car au final, si on y réfléchit bien, le système de pension légale est un système qui nous lie tous. Selon le principe de répartition qui le gouverne, nous contribuons pour la pension de nos parents, et ce sont nos enfants qui contribueront à notre pension. Cette chaîne de solidarité entre générations ne peut être interrompue sans léser la génération à la pension, pour qui il est trop tard de constituer une épargne. Interrompre cette chaîne de solidarité n'est aussi rien d'autre qu'une trahison pour cette génération qui se verrait privée de sa pension légale. Cette pension légale fonctionne donc comme un héritage à l'envers, c'est une dette que les enfants ont à



Les discours alarmistes sont dangereux pour un système qui repose sur la confiance.



l'égard de leurs parents. Son avenir nous concerne tous. Nous sommes tous embarqués dans le même bateau. Nous avons cotisé ou nous cotisons durant toute notre carrière dans la perspective de recevoir en échange une pension pendant nos vieux jours. Cette pension est "une promesse" en somme de l'état dont on est en droit de penser légitimement qu'elle sera tenue. Si l'opinion publique commençait à douter du paiement de cette promesse, ce sont les fondements de notre système de pension légale qui commenceraient à vaciller, entraînant dans son sillage l'ensemble de notre système de sécurité sociale.

Certains pourraient penser que la peur sur la pension légale pourrait faire le bonheur des assurances complémentaires qui se présentent parfois comme une alternative à la pension légale. Mais c'est une grave erreur de penser cela car les deux systèmes ne font qu'un pour déterminer ensemble la pension finale à laquelle nous avons droit. Dans les faits, nous parlons bien de pensions complémentaires et pas de système de pension alternatif. Si une partie de notre système de pension est malade, l'autre partie sera vite contaminée. La Pologne nous en donne une illustration concrète et récente. En effet face au problème de financement des pensions légales, la Pologne a décidé de nationaliser (confisquer ?) plus de la moitié des fonds de pensions privés. Et ce n'est pas un exemple isolé puisque le Portugal, l'Argentine, la Hongrie ont déjà pris des mesures semblables. Une seconde raison pour ne pas opposer pension légale et complémentaire est la bosse démographique. Nous avons aujourd'hui plus de deux millions de personnes entre 50 et 65 ans. Cette génération du baby boom va partir à la retraite dans les deux prochaines décennies. Pour cette génération il est trop tard pour constituer une épargne complémentaire suffisante. En fait l'épargne n'est pas la solution au baby boom, même si elle fait partie des mesures à promouvoir pour répondre au problème de la longévité. L'enjeu sera donc de trouver comment financer durablement les pensions de cette génération du baby boom.

De la même manière, on agite aussi souvent un discours alarmiste sur les fonds de pensions en pointant du doigt leur vulnérabilité face à la

volatilité des marchés financiers. Certains n'hésitent pas parfois à exagérer les pertes effectivement subies par les fonds de pensions face à la crise. A écouter certains groupes les fonds de pensions sont presque tous au bord de la faillite. Il va sans dire qu'il convient de surveiller étroitement les fonds de pensions privés ou publics (y compris au niveau du secteur public local) qui organisent la pension complémentaire. Mais on peut aussi se demander à qui profite ce discours alarmiste sur la pension complémentaire parfois comparée à une pension « casino ». Aux protagonistes du système de pension légale ? Faux car à nouveau la pension légale a tout aussi besoin de la pension complémentaire que cette dernière n'a besoin de la première. Les deux systèmes sont inévitablement liés.

“

La pension légale et la pension complémentaire sont liées.

”

Après les discours alarmistes, l'heure est donc au pragmatisme et à l'action qui sont pour moi les formes les plus accomplies de l'optimisme. C'est dans cet esprit que la commission de réforme des pensions travaille et c'est un honneur pour moi de collaborer à ce travail.

Jean Hindriks

Senior Fellow à l'Institut Itinera

Pour une croissance économique et une protection sociale durables